

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**1^{ER} OCTOBRE 2018
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 1^{er} octobre 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Lyne Beaulieu.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Projet concerné pour l'étude environnementale sur le lot P-77
- Comptabilisation de données de circulation par les afficheurs radar mobile
- Détail sur les affiches à installer sur le belvédère au parc de la Commune
- Localisation de la demande à la CPTAQ pour la résolution 2018-289
- Prix d'acquisition du 3941 chemin de la Baronnie

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2018-386

**Approbation procès-verbal
Séance générale 10 septembre 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 10 septembre 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2018-387

Approbation des comptes – Septembre 2018

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de septembre 2018 :

Fonds d'administration : 3 055 529.48 \$
(Chèques numéros 30008 à 30272, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques, incluant le chèque annulé numéro 28988 pour un montant de 100 \$.)

Fonds des dépenses en immobilisation : 1 508 221.17 \$
(Chèques et dépôts directs numéros 2866 à 2892 et paiements directs)

Certificat du trésorier numéro 3134.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2018-47 Règlement 534-71 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de retirer une interdiction de stationnement sur la rue Massue les lundis et mercredis matin

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-71 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de retirer une interdiction de stationnement sur la rue Massue les lundis et mercredis matin.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-48 Règlement RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal

Avis de motion est donné par madame la conseillère Nathalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal.

Cet avis remplace l'avis de motion A-2018-42 relatif au règlement RM-VAR-204 adopté lors de la séance générale du 10 septembre 2018.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-49 Règlement 661-3 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix et l'ordre afin d'encadrer la consommation de cannabis sur le territoire

Avis de motion est donné par madame la conseillère Mélanie Simoneau

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 661-3 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix et l'ordre afin d'encadrer la consommation de cannabis sur le territoire.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-50 Règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 756

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 756.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2018-388 Dépôt – Projet de règlement 534-69 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'amender les règles de stationnement de nuit en période hivernale dans certains stationnements municipaux

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes accepte le dépôt du projet de règlement 534-69 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'amender les règles de stationnement de nuit en période hivernale dans certains stationnements municipaux.

ADOPTÉE.

2018-389 Adoption – Second projet de règlement 707-114 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, de préciser la définition et les normes pour les garages et la sécurité des piscines, modifier les normes d'aménagement des stationnements hors rue pour l'usage « C2 02-05 – Service d'hébergement de données », modifier les classes de matériaux admissibles, clarifier la localisation des équipements mécaniques sur les toits et clarifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-114 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, de préciser la définition et les normes pour les garages et la sécurité des piscines, modifier les normes d'aménagement des stationnements hors rue pour l'usage « C2 02-05 – Service d'hébergement de données », modifier les classes de matériaux admissibles, clarifier la localisation des équipements mécaniques sur les toits et clarifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2018-390 **Adoption – Second projet de règlement 707-115 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de simplifier les normes applicables aux balcons, perrons et galeries en cours avant, de corriger les normes applicables aux usages en droits acquis pour la zone H-517, permettre la cohabitation d’usages commerciaux et d’habitation sur le même étage selon certaines conditions dans certaines zones, autoriser l’usage « C2-06 – Réparation de biens courants » aux zones I-207, I-208, I-227 et I-228 et permettre jusqu’à 4 logements en zone H-445**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-115 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de simplifier les normes applicables aux balcons, perrons et galeries en cours avant, de corriger les normes applicables aux usages en droits acquis pour la zone H-517, permettre la cohabitation d’usages commerciaux et d’habitation sur le même étage selon certaines conditions dans certaines zones, autoriser l’usage « C2-06 – Réparation de biens courants » aux zones I-207, I-208, I-227 et I-228 et permettre jusqu’à 4 logements en zone H-445 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2018-391 **Adoption – Règlement 534-70 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d’ajouter une interdiction de stationnement devant le 1691, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-70 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d’ajouter une interdiction de stationnement devant le 1691, route Marie-Victorin.

ADOPTÉE.

2018-392 **Adoption – Règlement 707-113 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les usages et les normes de construction pour la zone I 307**

ATTENDU qu’aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d’approbation référendaire ne s’est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-113 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les usages et les normes de construction pour la zone I 307.

ADOPTÉE.

**2018-393 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-083
Modifications à l'enseigne murale et à l'enseigne détachée
199 A, chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-09-78 du 5 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-083 afin de permettre les modifications à l'enseigne murale et à l'enseigne détachées sises au 199 A, chemin du Petit-Bois, le tout, tel que présenté sur le plan concept de la compagnie Élite, dossier « location tout en un » déposé le 29 août 2018, conditionnellement à ce que des aménagements paysagers soient aménagés.

Le bâtiment est sis au 199 A, chemin du Petit-Bois sur les lots 964 et 968 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone M-575.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2018-394 Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-088
Permettre le déplacement du garage détaché
2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre le déplacement du garage détaché et sa relocalisation en cour avant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-09-79 du 5 septembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 13 septembre 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de

dérogation mineure n° 2018-088 afin de permettre le déplacement du garage détaché et sa relocalisation en cour avant, le tout, tel que présenté sur le plan de Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, dossier V6950, minute 505, en date du 16 août 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 311-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone A-103.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; problème de marge causé par une erreur de l'arpenteur.

2018-395 **Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-094**
Régulariser la marge arrière du bâtiment principal
1838, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser la marge arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-09-80 du 5 septembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 13 septembre 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-094 afin de régulariser la marge arrière du bâtiment principal. Suite à l'opération cadastrale, la marge arrière est réduite à 5.42 mètres au lieu de 7.5 mètres, le tout, tel que présenté sur le plan de François Bilodeau, arpenteur-géomètre, dossier 53770, minute 27533, en date du 22 janvier 2018.

Le terrain porte le numéro de lot P-83 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-403.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; conformité pour un stationnement construit il y a longtemps.

2018-396 **Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-095**
Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement
173, rue Michel-Messier

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-09-81 du 5 septembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande

unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 13 septembre 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-095 afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement pour un triplex malgré l'absence d'allée de circulation et avec l'obligation de déplacer certains véhicules pour entrer et sortir de trois cases, le tout, tel que présenté sur le plan concept de E.L. Concept, dossier 1858, en date du 1^{er} juillet 2018.

Le terrain porte les numéros de lots 66-2 et 69-59 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-645.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; permettre une largeur suffisante pour deux automobiles.

**2018-397 Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-097
Régulariser une largeur d'entrée charretière
307, rue Victor-Bourgeau**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser une largeur d'entrée charretière;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-09-82 du 5 septembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 13 septembre 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-097 afin régulariser une largeur d'entrée charretière à 5.19 mètres alors que le règlement de zonage prescrit une largeur maximale de 3.36 mètres, le tout, tel que présenté au document préparé par la Ville, en date du 10 juillet 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 71-228 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-647.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2018-398 **Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-098**
Régulariser une aire de stationnement
344, rue Victor-Bourgeau

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser une aire de stationnement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-09-83 du 5 septembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 13 septembre 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-098 afin régulariser une aire de stationnement. En effet, la largeur de l'entrée charretière est de 5.26 mètres alors que le règlement prescrit une largeur maximale de 4.89 mètres. De plus, l'aire de stationnement représente une superficie de 56 % de la cour avant alors que le règlement limite à 50 % la présence d'une aire de stationnement dans une cour avant. Le tout, tel que présenté au document préparé par la Ville, en date du 10 juillet 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 71-129 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-648.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

2018-399 **Usage conditionnel 2018-089**
Régulariser l'aménagement d'un logement complémentaire
1491, boulevard René-Gaultier

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de de régulariser l'aménagement un logement complémentaire au 1491, boulevard René-Gaultier;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 13 septembre 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2018-09-84 du 5 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2018-089 afin de régulariser l'aménagement un logement complémentaire sis au 1491, boulevard René-Gaultier, le tout, tel que présenté sur le plan concept de GTS Design, déposé à la Ville en date du 6 août 2018.

Le terrain porte les numéros de lots 125-218 et 130-167 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-437.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2018-400 Transport de neige hiver 2018-2019 – Location de camions avec opérateurs

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le transport de neige hiver 2018-2019 – Location de camions avec opérateurs;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 1^{er} octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER 55 % du contrat total à Groupe Massi (Division Construction) Inc. pour l'ensemble de son offre, soit trois (3) camions pour un montant total de 46 794.83 \$ taxes incluses et 45 % du contrat total à Excavation Civilpro Inc. pour deux (2) camion semi-remorques pour un montant total de 37 941.75 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3138.

ADOPTÉE.

2018-401 Octroi de contrat – Sel de déglacage des chaussées pour la saison 2018-2019 – Regroupement d'achat UMQ

CONSIDÉRANT la résolution 2018-141, laquelle confie à l'Union des Municipalités du Québec le mandat de procéder aux appels d'offres annuels pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié par l'UMQ et la réception de quatre soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 16 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2018-2019 à l'entreprise Sel Warwick Inc. pour une quantité totale de 2 160 tonnes métriques à 96 \$/tonne plus taxes (120% du total demandé) pour un total pour la saison de 238 412.16 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3123.

ADOPTÉE.

2018-402 Services professionnels de laboratoire pour la construction de la rue de l'Innovation

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 19 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'octroi du contrat de contrôle qualitatif des matériaux pour la phase I et II du projet de construction de la rue de l'Innovation à la firme Englobe Corp. selon son offre de service datée du 19 septembre 2018, pour un montant de 50 194.41 \$ incluant des frais d'imprévus de 10 % et les taxes.

Cette dépense sera financée par le règlement 862.

Certificat du trésorier numéro 3129.

ADOPTÉE.

**2018-403 Caractérisation environnementale phase 2 et étude géotechnique des sols
Lot P-77**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 26 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la dépense pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale du lot P-77 pour la réalisation du TOD au montant de 50 860 \$ plus taxes.

Cette dépense sera financée par un transfert budgétaire en provenance du surplus réalisé sur la vente des terrains.

Certificat du trésorier numéro 3136.

ADOPTÉE.

2018-404 Acquisition d'afficheurs de vitesse radar mobile

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics en date du 27 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la dépense pour l'acquisition de quatre (4) afficheurs de vitesse radar mobile à Traffic Innovation Inc. selon son offre de service datée du 18 septembre 2018, pour un montant de 38 000 \$ plus les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement. L'amortissement de cette dépense débutera en 2019 sur une période de 3 ans.

Certificat du trésorier numéro 3137.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2018-405 Acte de servitude – 2108, rue Bissonnette
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la directrice adjointe aux Services juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre les propriétaires du 2108, rue Bissonnette et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-406 Acte de servitude – 2052, rue Jacques-Lemoyne
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la directrice adjointe aux Services juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre les propriétaires du 2052, rue Jacques-Lemoyne et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-407 Acte de servitude – Fabrique de la Paroisse de Sainte-Anne
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la directrice adjointe aux Services juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Anne et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-408 Promesse d'achat – 3941, chemin de la Baronnie
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la signature du greffier, Me Marc Giard, sur l'offre d'achat du 3941, chemin de la Baronnie; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduit.

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout acte de vente en découlant; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduit.

Cette dépense est financée par le surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3131.

ADOPTÉE.

**2018-409 Affectation du surplus accumulé – Financement de l'aide à l'implantation
des mesures de mitigations**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil affecte le financement des aides à l'implantation de mesures de mitigation le long du nouvel itinéraire de transport lourd décrétées par le règlement 881 pour un montant maximal de 1 400 000 \$ au surplus accumulé non-affecté.

Certificat du trésorier 3132.

ADOPTÉE.

**2018-410 Affiches sur belvédère – Parc de la Commune
Autorisation de dépenses au fonds de parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil mandate Soudures Richer Inc. pour la fabrication de trois (3) fixations pour des enseignes sur le belvédère et la fourniture de panneaux pour une somme de 4 213.11 \$ plus taxes.

Cette dépense est imputable au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3133.

ADOPTÉE.

**2018-411 Appui de la Ville de Varennes
Demande à la CPTAQ
Utilisation autre qu'à des fins agricoles
Modification à la résolution 2018-289**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-289 adoptée par le conseil municipal lors de la séance générale du 9 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes confirme qu'aucun espace approprié n'est disponible ailleurs sur le territoire de la Ville de Varennes et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire la demande.

ADOPTÉE.

**2018-412 Terres agricoles des Américains
Reconduction des baux**

CONSIDÉRANT que les baux pour la location des droits que la Ville de Varennes possèdent dans les parties de lots originaires 167, 168, 207 à 209, 213, 215 à 222, 226, 227, 340, 351, 378, 388, 393 et 399 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes seront échus au 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil opte pour la reconduction desdits baux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le bail pour la location des terres agricoles entre la Ville de Varennes et les locataires ci-après, pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019, aux mêmes conditions que celles prévues au bail du 5 décembre 2002, à l'exception du terme, du prix qui sera de 150 \$ l'arpent, de la clause de résiliation ainsi que des dates de paiement

qui seront, pour le premier versement de 50 % le 1^{er} novembre 2018 et le deuxième versement le 3 juin 2019, pour le solde.

NOM	LOTS	PRIX ANNUEL AVANT TAXES
Les Entreprises agricoles de Varennes inc.	167, 168, 221, 222 et 340 (212,36 arpents)	31 854 \$
M. Roland Beauchamp	208 (51,28 arpents)	7 692 \$
M ^{me} Cécile Beauchemin	209 (2), 227 (152,83 arpents)	22 924.50 \$
Ferme Promarc inc.	213 (60 arpents)	9 000 \$
M. Denis Bréard	226 (50,02 arpents)	7 503 \$
Les Fermes Wilfrid Larose inc.	207, 209 (1), 215, 216, 217, 218, 219, 220, 351, 378, 388, 393 et 399 (621,71 arpents)	93 256.50 \$

ADOPTÉE.

2018-413

**Mission gouvernement du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Délégation du Conseil**

CONSIDÉRANT l'invitation transmise par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation à participer à une mission internationale regroupant différentes entreprises, municipalités, centres de recherche et établissements d'enseignement du secteur des villes intelligentes;

CONSIDÉRANT que cette mission gouvernementale participera au premier Sommet international de l'innovation pour les villes Médiannes en France ainsi qu'au Smart City Expo en Espagne;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, le maire de la Ville de Varennes a été invité à prononcer une conférence sur la bibliothèque nette zéro;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE déléguer monsieur le maire Martin Dampousse pour participer à cette mission gouvernementale qui se déroulera du 7 au 15 novembre 2018.

Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE.

2018-414 Transferts budgétaires 2018

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 326 845 \$ pour 2018 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 28 septembre 2018 et joints en annexe des présentes comme si au long récité.

ADOPTÉE.

**2018-415 Conditions de travail de certains employés cadres
Modifications**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le tableau en annexe afin de confirmer les amendements aux annexes des conditions de travail des personnes dont le nom figure audit tableau.

ADOPTÉE.

**2018-416 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2018-10 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 26 septembre 2018.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Étude environnementale pour le projet de la maison Véro & Louis et le développement TOD
- Localisation des zones H-445, I-207, I-208, I-217 et I-218

- Absence d'avancement de développement commercial sur l'ancien terrain de football naturel
- Suggestion d'installation d'un jardin communautaire ou autre espace vert sur l'ancien terrain de football naturel
- Demande d'aide à l'implantation de mesures de mitigation pour le propriétaire du 3941, chemin de la Baronnie
- Détail de la méthode de calcul de l'aide à l'implantation de mesures de mitigation
- Demande de ramassage de déchets et autres résidus sur le terrain de résidence du 3936, chemin de la Baronnie
- Signaleur mal poli devant l'entrée du chantier de Costco
- Remerciement pour l'installation du panneau concernant les freins moteurs sur la montée de la Baronnie
- Installation de panneaux « Attention aux enfants » sur le chemin de la Baronnie
- Déroulement du déjeuner du maire
- Demande de publication du montant de rémunération des élus sur le site Internet
- Évaluation municipale du 3941, chemin de la Baronnie

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 48.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA